

—  
**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 27 avril 2009**

CP 09/04-03

**POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE  
COMMUNES DE MOLIERES ET MONTRICOUX**

**I - PROJETS SUBVENTIONNABLES**

Depuis 1971, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour la construction de caniveaux et bordures de trottoirs situés en agglomération le long des routes départementales, lorsque celles-ci font l'objet d'une réfection partielle ou totale de chaussée décidée par l'Assemblée.

Cette subvention est calculée au taux de 36 % du coût HT des travaux subventionnables.

**II - DOSSIERS PRESENTES**

En application de ces dispositions, je vous propose d'examiner les dossiers présentés étant précisé que les travaux de chaussée sont inscrits au programme de voirie départementale.

Ces demandes portent sur la fourniture et la mise en oeuvre des bordures de trottoirs et caniveaux, ainsi que sur les travaux liés à l'évacuation des eaux des caniveaux (grilles, bouches d'avaloirs) et les canalisations reliant ces ouvrages.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre décision, étant entendu que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, Nature 2041426, sous-fonction 61.

Autorisation de programme 2009.....	<b>90 000 €</b>
Engagé à la Commission Permanente de ce jour.....	<b>26 770 €</b>
Disponible.....	<b>63 230 €</b>

## DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 26 770 € :

#### *dossier présenté dans le cadre de la politique classique*

COMMUNES N° RD	MONTANT DES TRAVAUX EN € HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE TAUX : 36 %
<b>1) MOLIERES</b> Réfection de caniveaux et bordures de trottoirs sur la RD 959	50 980	50 980	50 980 x 36 % = <b>18 352 €</b>

#### *dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi-Quercy*

COMMUNES N° RD	MONTANT DES TRAVAUX EN € HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE TAUX : 36 %
<b>2) MONTRICOUX</b> Reconstruction des caniveaux et bordures de trottoirs le long de la RD 958, porte haute	23 384	23 384	23 384 x 36 % = <b>8 418 € €</b>
<b>Observation</b> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de Pays Midi-Quercy– Année 3 ou 5 <sup>ème</sup> programmation.			

**TOTAL : ..... 26 770 €**

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041426, sous-fonction 61 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,